

*Pour publication immédiate*

**Le Conseil de discipline de l'Ordre des ingénieurs du Québec radie  
M. Simon Veilleux pour une période de 20 semaines**

**Montréal, le 30 novembre 2016** – Le Conseil de discipline de l'Ordre des ingénieurs du Québec a rendu sa décision sur culpabilité et sanction à l'égard de M. Simon Veilleux, dont le domicile professionnel est situé au 1015 avenue Wilfrid-Pelletier à Québec, qui se voit radié du tableau de l'Ordre pour une période de 20 semaines. Dans sa décision, le Conseil de discipline condamne également M. Veilleux à payer l'ensemble des déboursés relatifs à l'instruction de la plainte, y compris les frais de publication.

M. Veilleux a accepté de payer des factures totalisant 26 133.25 \$ pour des services professionnels fictifs qu'il a ensuite facturés à la firme Roche. Pour ces gestes, M. Veilleux a été reconnu coupable d'avoir contrevenu à deux articles du Code de déontologie des ingénieurs relatifs à l'usage de procédés malhonnêtes ou douteux et aux situations de conflits d'intérêts.

Les faits reprochés à M. Veilleux se sont déroulés en 2007 et 2008, alors qu'il était dirigeant de la firme Les Consultants F.B.G. Inc., une société de génie-conseil de Beauceville qui a été achetée par Roche en 2008.

Les sanctions imposées par le Conseil de discipline ont pour objectifs de protéger le public en dissuadant le professionnel de récidiver et en servant d'exemple à l'égard des autres membres de la profession.

La [version intégrale de la décision du Conseil de discipline](#), incluant le résumé des faits reprochés, peut être consultée sur le site web de l'Ordre.

**À propos de l'Ordre des ingénieurs du Québec**

Fondé en 1920, l'Ordre des ingénieurs du Québec regroupe quelque 62 000 professionnels du génie de toutes les disciplines, à l'exception du génie forestier. L'Ordre a comme mission d'assurer la protection du public en contrôlant l'exercice de la profession dans le cadre des lois constitutives de l'Ordre et de mettre la profession au service de l'intérêt du public. Pour plus d'information, consultez le site Web <http://www.oiq.qc.ca>.

Pour connaître rapidement les nouvelles en provenance de l'Ordre, joignez-vous à ses communautés virtuelles:

- Facebook [www.facebook.com/oiq.qc.ca](http://www.facebook.com/oiq.qc.ca)
- Twitter <https://twitter.com/OIQ>
- LinkedIn <http://bit.ly/LinkedInOIQ>

– 30 –

Source :

Patrick Leblanc  
Conseiller en communication  
Ordre des ingénieurs du Québec  
Tél. : 514 845-6141 ou 1 800 461-6141, poste 3108